

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

1 – Commande publique

OBJET

N°2025-91

VRD SERVICES

**FOURNITURE ET POSE
PORTIQUE DE GABARIT**

Parking du Bois de Vernaz

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

VU les délibérations du Conseil municipal n°2023-32 du 11 février 2023 et n°2024-49 du 08 juillet 2024 donnant délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le budget 2025,

VU l'engagement en investissement N°VT250011,

VU l'offre commerciale transmise par l'entreprise, VRD Services, 67 route du stade, 73160 Vimines,

Considérant la nécessité d'installer un portique de gabarit en hauteur à l'entrée du parking du Bois de Vernaz,

DÉCIDE

ARTICLE 1 – D'ACCEPTER l'offre commerciale de l'entreprise VRD Services et de signer le bon de commande.

ARTICLE 2 – DIT que le montant de cette prestation s'élève à la somme de 4 724,00 € HT soit 5 668,80 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits sont prévus à cet effet, n°845/2315/641/641.13.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 23 juin 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 24/06/25

de sa mise en ligne le : 24/06/25

de sa notification le : 24/06/25